

C A H I E R S D U P A T R I M O I N E
I N V E N T A I R E G É N É R A L D U P A T R I M O I N E C U L T U R E L

RIOM

Une ville à l'œuvre

ENQUÊTE SUR UN CENTRE ANCIEN - XIII^e-XX^e SIÈCLE

RIOM

Une ville à l'œuvre

ENQUÊTE SUR UN CENTRE ANCIEN - XIII^e-XX^e SIÈCLE

Bénédicte Renaud

Direction de la publication
Dominique Frasson-Cochet
Marie-Blanche Potte

Photographie
Roger Choplain
Roland Maston
Jean-Michel Périn
Isabelle Védrine

Dessin et cartographie
Guylaine Beuparland-Dupuy

Ouvrage réalisé par le service régional de l'Inventaire général du patrimoine culturel, Conseil régional d'Auvergne.

La régularité comme « avantage bien préférable à la vaine gloire d'une antique origine »



A ce stade de lecture de la ville, la plus ancienne vue de Riom (FIG. 9) constitue un document de choix pour retrouver de manière régressive les principales étapes que connaît la vie urbaine au XIV^e siècle, essentiellement marquée du point de vue événementiel par la remise de la terre d'Auvergne au duc Jean de Berry en 1360. Les repères paysagers représentés sur la vue contribuent en effet à révéler les institutions structurantes de la ville. Loin d'avoir la fiabilité des documents fiscaux que sont les plans cadastraux ni celle des documents d'urbanisme anciens que produisent les géomètres ou les architectes, les représentations urbaines anciennes « ne sont ni de purs reflets ni des vitres opaques » (et nous permettent de surcroît de « mettre en regard nos conceptions urbaines et celles du passé »)⁴⁴. En l'occurrence, la représentation de Riom de l'armorial de Guillaume Revel, ouvrage daté entre environ 1450 et 1463 par E. de Boos⁴⁵, livre l'image d'une ville certes close mais sans alignement particulier : la régularité du plan qui pour nous, aujourd'hui, et ce, depuis le XVII^e siècle, est une caractéristique de la ville, n'est absolument pas suggérée⁴⁶. Ce qui est d'autant plus étonnant que d'autres villes figurant dans cet armorial, comme Thiers, par exemple, présentent des tronçons de rues alignés de façon bien nette⁴⁷, et que nous aurions tendance à penser que cette régularité pouvait constituer l'attribut d'un centre de pouvoir auquel le héraut d'armes Guillaume Revel ainsi que les peintres qui travaillaient pour lui ne devaient pas être insensibles⁴⁸. Voici donc une ville pleine d'un amas désordonné de maisons : l'impression d'une forte densité est, elle, bien rendue et donne de l'importance à cette agglomération que l'on découvre depuis, approximativement, la route venant d'Ile-de-France. Émergeant distinctement de cet amas, par ordre de hauteur de clo-

cher, la silhouette de l'église abbatiale de Saint-Amable, la Sainte-Chapelle du palais de Jean de Berry, ce dernier construit à l'emplacement du château d'Alphonse de Poitiers entre 1380 et 1400 environ et dont la restitution a été donnée par Mary Whiteley⁴⁹, le beffroi communal⁵⁰ et enfin l'église du couvent des cordeliers. Beaucoup moins distinctement apparaît, à droite de l'église Saint-Amable, un petit clocheton qui pourrait avoir été celui de l'église du Marthuret⁵¹. L'église Notre-Dame du Marthuret avait à l'origine ce statut particulier d'église fondée par une *universitas* (clercs séculiers organisés en communauté depuis 1240). Le pape avait autorisé sa construction en 1262. L'emplacement, concédé par Alphonse de Poitiers en 1263, permettait à l'église de dresser sa façade occidentale à l'alignement, sur la grande route nord-sud qui traverse la ville⁵². Le beffroi ne pouvait pas être détecté sur le cadastre puisqu'il n'occupe qu'une petite parcelle intégrée au tissu régulier qui borde le grand axe nord-sud (FIG. 13). Ici, la vue ancienne tient le rôle qu'André Chastel donne aux façades, celui d'être « le complément vertical » de la parcelle. Le beffroi est bien sûr le symbole du pouvoir local, constitué de consuls et de conseillers, et cela bien avant l'octroi de la charte de franchises (la version définitive date de 1270) et en 1391, grâce à Jean de Berry, une tour symbolique avait été érigée. Une des tâches principales du consulat consistait à fournir de l'eau potable à la ville ; un premier fontainier communal est signalé en 1370. Notons que l'institution municipale, à la date où le peintre travaille pour Guillaume Revel, est alors aux mains des hommes de loi qui viennent d'écarter « les vieilles élites d'origine marchande et financière qui tenaient le haut du pavé depuis le XIII^e siècle »⁵³.

Par ailleurs, Bruno Phalip a été le premier à noter la

9- « La ville et le palais de Riom ». Dessin, 29 x 35 cm, tiré de : Armorial de Guillaume Revel, milieu XV^e siècle. BnF, ms FR. 22 297

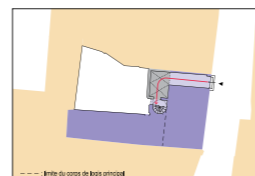
Une maison médiévale

LE GROS-ŒUVRE DU CORPS DE LOGIS principal de cet hôtel a été daté stylistiquement du 2^e quart du XIII^e siècle (forme, modénature et décor sculpté de la baie de pignon, décor peint de la charpente), ce qu'ont confirmé les analyses dendrochronologiques de la charpente de comble en sapin qui est constituée de quatre fermes triangulées à pannes intermédiaires et à arbalétriers croisés (sans poinçon ni panne faitière). L'escalier d'origine de la demeure a été remplacé par un escalier en vis plus tardif, au moment probablement où l'on divisait dans la hauteur une salle haute. A la fin du XVII^e siècle ou au début du XVIII^e siècle, une reprise de l'édifice a compris notamment la reconstruction de la façade et l'élévation d'un portique sur la cour, de telle sorte que la partie comprise entre le débouché du couloir (ancien passage) et l'accès à l'escalier a été couverte. La façade, avec son unique étage carré, ses cinq travées et ses éléments de décor (ici, les encadrements de bossage en chaînes harpées et les garde-corps en ferronnerie), est représentative du type de façade le plus raffiné de la ville.



Une aile en rez-de-chaussée comprenant la cuisine et la salle à manger a été greffée au XVIII^e siècle.

L'édifice médiéval, composé d'un rez-de-chaussée surmonté d'une salle haute à charpente apparente, a ainsi été complètement escamoté au profit de l'hôtel. A l'origine, la salle haute était décorée de 224 panneaux (de 45 cm par 20). Il ne subsiste plus de ce riche décor que 67 panneaux peints directement sur le bois (du sapin) et deux cours de pannes marouflées de toile peinte. La fermeté du dessin rappelle le soin avec lequel la grisaille était appliquée sur le verre. Des traces de feuilles d'argent ont été retrouvées sur certains motifs comme les étoiles qui ornaient les planches faitières. Des motifs héraldiques et des « drôleries » peuplent les panneaux mais la représentation de bombyx s'en détache, qui constituerait un unicum dans la peinture du XIII^e siècle.



10- Maison médiévale, 9 rue de la Caisse d'épargne, façade (1982).
Inscription du corps de logis sur rue au titre des monuments historiques le 6 mai 2003 ; charpente, façades et toitures classés au titre des monuments historiques le 27 mars 2006.

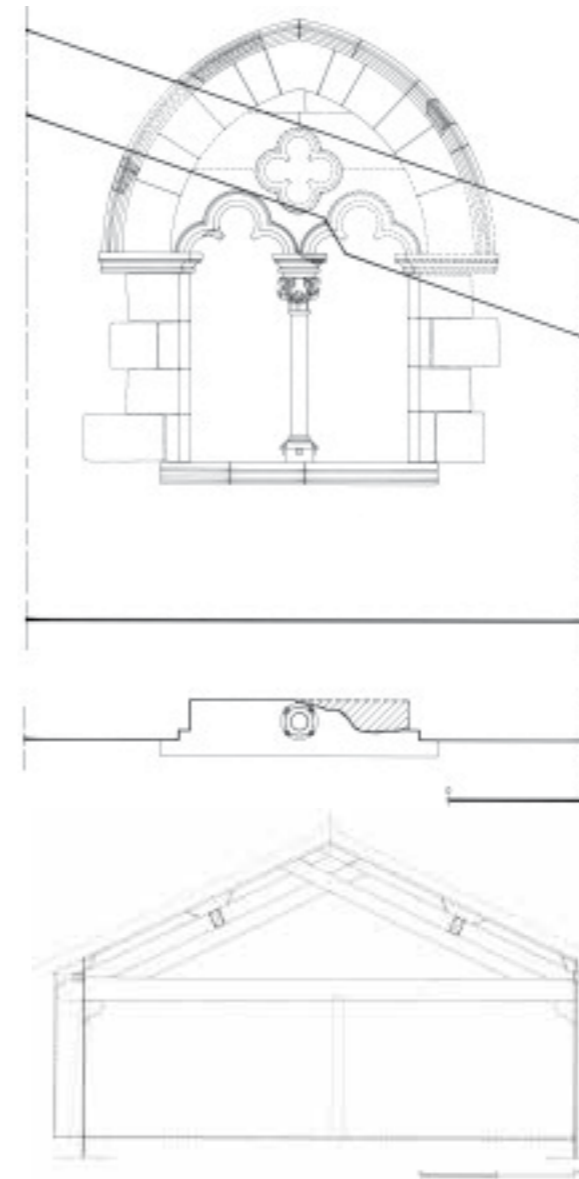
10- Maison médiévale, 9 rue de la Caisse d'épargne.

En haut : baie géminée du pignon sud ; relevé par Isabelle Fontugne.

Les grands traits obliques figurent le toit de la maison voisine qui est venue s'appuyer sur le pignon.

En bas : coupe transversale sur la charpente ; relevé par Isabelle Fontugne et Olivier Chognard. L'emplacement des panneaux peints est indiqué en couleur.

A droite : détails du décor peint.





14- Vue de Riom, [1740].
Gravure coloriée, 32 x 22 cm, éditée par Chéreau, BnF, Est. Va 154 top.

sans d'ailleurs qu'il en reste aujourd'hui des traces visibles. Autant la vue gravée de Riom par Chéreau au XVIII^e siècle restitue un paysage hérissé de clochers – ceux, en particulier, des chapelles des couvents construits au siècle précédent (FIG. 14) –, autant, aujourd'hui, les repères manquent – même sur le cadastre – pour décrire précisément la « ville de couvents » évoquée par J. Labbaye⁹⁰. Comment les Riomais ont-ils abordé du point de vue urbain la question de la Contre-Réforme triomphante ?

D'après Bertrand Gille, « il semble que les autorités municipales riomoises soient encore plus hostiles que celles de Clermont à cette invasion conventuelle même si certains couvents, comme à Clermont, s'installent en bordure de ville »⁹¹. Pour commencer, en 1601, les capucins sont réclamés par la ville ; ils s'installent hors les murs. En 1618, oratoriens et carmélites s'installent *intra-muros*. En revanche, en 1622, il est alors clai-

rement déclaré que les sollicitations des différents ordres posent un problème d'espace urbain, et les appuis haut placés ne suffisent pas toujours à faire fléchir les consuls⁹². En 1623⁹³, les religieuses de Notre-Dame se seraient vu offrir des terrains dépendant de l'abbaye de Saint-Amable, et les visitandines, installées dans un premier temps *intra-muros* (entre 1623 et 1644), revendent leurs bâtiments à des particuliers afin de se faire construire un couvent hors les murs.

La municipalité profitera de la confiscation des biens religieux à la Révolution pour percer des rues au sein du couvent des carmélites et de l'hôpital du Refuge (ouvert en 1687 et tenu par des religieuses de la Charité de Nevers à partir de 1692) ; le couvent des religieuses de Notre-Dame sera en partie démoli et réintégré dans un projet de halle en 1793. C'est ainsi que dès la fin du XVIII^e siècle, les couvents ont disparu du paysage urbain *intra-muros*.

Les oratoriens avaient bénéficié d'un statut particulier grâce à leur mission d'enseignement⁹⁴. En retour, ce sont eux qui, en 1665, font édifier un portail au collège qui, qualifié « d'ornement et embellissement » par les consuls, leur vaudra d'être aidés financièrement dans l'achèvement du projet.

Les consuls sont plutôt préoccupés d'aménagements pratiques et l'établissement d'une « allée en forme de jeu de mail pour la promenade des habitants » en 1646 ne s'intègre pas dans un grand dessein : il s'agit « d'éviter le dépôt d'immondices sur le grand chemin menant à Clermont »⁹⁵. Quand le conseil de ville prend l'initiative en 1676 de faire appel à Daniel Gittard, « ingénieur et architecte du roi », il s'agit de vérifier l'état de l'église Saint-Amable dont une partie de voûte s'est effondrée⁹⁶. Gittard promet d'envoyer « un plan d'une nouvelle église, à la construction de laquelle il a jugé que la ville devoit penser incessamment »⁹⁷. Ne l'a-t-il jamais envoyé ? A-t-on reculé devant l'ampleur du projet ? En tous les cas, il n'est donné aucune suite à cet épisode où un représentant de l'Académie royale d'architecture nouvellement créée se déplaçait à Riom.

Le dépouillement des registres des délibérations municipales nous apprend que les embellissements dont les consuls s'occupent sont à ranger parmi les décors éphémères. La décision est prise par eux d'élever des « arcs triomphaux » pour les entrées de ville des grands personnages. Dans ces occasions, les habitants, comme ailleurs, sont priés de décorer de tapisseries les rues où passeront, par exemple, le duc de Nemours en 1591, le duc de Chaulnes en 1646, le duc de Bouillon en 1663, ... Des tableaux peints figurant saint Amable avaient été portés en procession en 1631 pour conjurer la peste : les consuls décident de les exposer « à toujours » aux portes de la ville, et ce dispositif est maintenu en 1675 car il est prévu de les remplacer⁹⁸. Lorsqu'il s'agit de fêter la paix de Dunkerque en 1646 ou la paix d'Espagne en 1660, les cloches de Saint-Amable doivent sonner et des hautbois disposés sur la tour principale de l'ancien palais ducal doivent retentir⁹⁹. Pour fêter le ralliement de la ville à Henri IV en 1594, les consuls avaient prévu un feu de joie « au devant de Saint-Amable ».

Ainsi, église paroissiale, palais, portes de ville – et rues – se distinguent comme les endroits par lesquels la ville s'exprime. Dans ces festivités, le beffroi n'est pas évoqué

et la maison de ville, qu'en 1667 l'intendant estime « indigne de la ville »¹⁰⁰, n'est mentionnée dans les délibérations municipales que lorsqu'il s'agit de la sauver de la ruine¹⁰¹. D'ores et déjà, Riom s'affirme comme une ville n'éprouvant que peu « le besoin de recourir aux symboles urbains »¹⁰².

Du XVII^e siècle datent les premières descriptions de Riom qui, inmanquablement, font référence aux rues « fort larges » (Fléchier, 1665) ou « belles et larges, tirées en droite ligne » (Jacques Audigier, fin du XVII^e siècle), ce qui représente un léger écart par rapport aux poncifs utilisés habituellement dans ce genre de littérature. Bernard Lepetit notait en effet que, jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, les villes étaient décrites uniment « grandes, belles et bien bâties » et qu'il était rare d'en apprendre plus¹⁰³. Le principe du lotissement médiéval, à Riom, est décrit indirectement, sans être désigné comme tel. Ce trait est même pris pour une réalisation récente par Jacques-Antoine Dulaure dans son ouvrage paru en 1789 : « Riom [...] peut être citée comme une des plus jolies [villes] qu'il y ait en France. Elle est la mieux percée de toutes celles de l'Auvergne. Les maisons sont généralement bien bâties, les rues sont larges et plusieurs se coupent à angle droit. Cette construction régulière atteste, encore mieux que ne feroient les titres, le peu d'ancienneté de cette ville, et les habitants raisonnables doivent s'applaudir d'un avantage bien préférable à la vaine gloire d'une antique origine »¹⁰⁴. Ainsi une continuité est-elle assurée entre une conception médiévale de l'urbanisme et les idéaux en vigueur depuis la Renaissance, tels qu'ils prévaudront jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, soit une ville aux rues larges, rectilignes et se coupant à angle droit¹⁰⁵. Il est intéressant de mettre en regard de ces descriptions, qui sont reprises presque mot pour mot au XVIII^e siècle, les deux vues gravées de Riom de 1740 et 1745 (?). Car les rues si particulières de la ville ne sont finalement pas représentées (ce que nous avons déjà observé pour la vue de l'armorial de Revel). Il n'est fait allusion à la beauté des rues larges et bien bâties que dans les légendes qui accompagnent les gravures. A propos des vues gravées de Paris, Bernard Lepetit observait que les pleins étaient valorisés au détriment des vides « comme le manifeste l'absence de perspective de rues [...], le relatif oubli aussi des places royales dont on sait le rôle dans l'idéologie monarchi-

Riom a été capitale administrative et judiciaire de l'Auvergne de 1212 à 1557 et elle est connue pour son plan régulier : elle a souvent été comparée aux bastides médiévales du Languedoc ; de surcroît, son paysage urbain homogène lui a valu d'être comparée à un décor de théâtre. Cependant, les fronts de rues lisses et unis, dès qu'ils sont franchis, donnent accès à un « envers du décor » qui révèle les traces d'une histoire longue. L'inventaire de ces traces, parmi lesquels de curieux vestiges conservés dans les caves et les greniers, a permis, de manière inattendue, de mettre en évidence différentes phases du développement de la ville.

Cet ouvrage a été l'occasion de faire ressortir quelques temps forts de l'architecture et de l'urbanisme riomois : la rue qui sert de monument à la ville, la place-carrefour centrale à partir de laquelle sont découpées des fenêtres sur le paysage verdoyant des alentours, les remises traitées comme des maisons, les inventions en matière de distribution (escaliers, ruelles, passages), les détails de traitement des façades qui permettent de lire la composition intérieure des maisons, ...



Lieux Dits
Éditions



L'Inventaire recense, étudie et fait connaître le patrimoine artistique de la France. Les Cahiers du patrimoine accueillent les synthèses des recherches faites par les meilleurs spécialistes sur un thème, une aire géographique, un quartier, une ville, un monument ou un type d'objet.

35,00 €

ISBN 978-2-914-528-38-2

